



Quels sont mes droits de retractation d'une école de commerce

Par **Virgomega**, le **19/02/2009** à **10:20**

Bonjour.

Je suis étudiant dans une école de commerce privée et voudrais savoir quels sont mes droits de retractation.

NB: Je suis arrivé 2 mois après le début des classes sous promesse de rattrapages, J'ai suivi des cours pendant un mois, avec beaucoup de difficultés. Mais, en lieu des rattrapages, j'ai été humilié. Même le responsable pédagogique a publiquement déclaré que les professeurs ne peuvent s'arrêter pour un étudiant.

Merci de vous pencher sur ce cas. Maintenant l'école me reclame de payer la totalité des scolarités pour l'année meme quand je cesserais de prendre les cours.

Merci de vous pencher sur ce cas.

Par **citoyenalpha**, le **19/02/2009** à **14:35**

Bonjour

il convient de se référer aux clauses prévues dans le contrat.

Le droit de rétractation est encadré juridiquement. Vous ne pouvez en bénéficier au vu des

délais passés.

Restant à votre disposition.